

Bonjour à toutes et tous

Cette semaine dans votre bulletin :

- Communiqué de presse intersyndical sur le **pouvoir d'achat**.
- Dégel du point d'indice: pas de réchauffement climatique en vue ...
- **Stagiaires** : affectations et conditions d'entrée dans le métier de plus en plus difficiles.
- **Carrières et mutations** : le SNES FSU pour défendre tou-te-s les collègues !
- **Un stage** sur la scolarisation des élèves handicapés **ouvert aux AESH**.
- **Fin d'année au collège** : quelques mises en garde ...
- **CPE** : des droits pas toujours respectés.
- **Lycées et examens** : les **sujets de mécontentement s'accumulent ...**
- Santorin : flicage des correcteurs et traficotage des notes
- Grand oral
- en français, la colère gronde ;
- en philosophie, un sujet non conforme,
- en espagnol, des sujets censurés.
- changement in extremis de procédure pour Parcours-sup !
- les disciplines de spécialités exclues des épreuves de contrôle en BTS
- **Bêtisier**

Pouvoir d'achat

Communiqué intersyndical Fonction publique : FSU, CFDT, CGT, Unsa, FA, FO, Solidaires, CFE-
CGC, CFTC :

<https://pbs.twimg.com/media/FWQEEjvXgAA6mVe?format=jpg&name=medium>

3.5 % : le niveau du mépris

Les organisations syndicales de la fonction publique ont obtenu que le ministre de la fonction publique annonce enfin une revalorisation du point d'indice : les 3.5 % annoncés sont très en deçà de l'inflation, pour l'instant à 5,2% et annoncée très prochainement à 7% ...

En PJ, le communiqué de presse de la FSU.

Stagiaires : affectations et conditions d'entrée dans le métier de plus en plus difficiles

Le Rectorat prévoit que 40 % des stagiaires sont concerné-e-s par la nouvelle réforme de la formation initiale et seront à plein temps à la rentrée de septembre prochain. Ces « chanceux-ses » stagiaires (merci M Blanquer !) auront leurs 18h réparties sur 3 jours et demi (lundi, mardi, mercredi matin et vendredi), et bénéficieront également de 12 jours de formation les jeudis à l'INSPE sans décharge ni rémunération !

Le SNES-FSU académique a demandé à la rectrice des décharges de cours pour ces stagiaires : refus catégorique !

De plus, au motif qu'elles/ils seront à temps plein, le rectorat a prévu de les affecter sur des postes situés n'importe où dans l'Académie, et pas au plus proche des INSPE (Pau ou Bordeaux) comme cela se faisait précédemment.

Rappelons que lors de la précédente réforme de la formation initiale, avec déjà un dispositif similaire d'entrée dans le métier à temps plein accompagné de formations imposées, l'État avait été condamné et certains stagiaires avaient touché jusqu'à 3000 euros d'indemnisation.

Affectation dans une académie, le calendrier :

<https://www.snes.edu/ma-carriere/concours-entree/affectation-des-stagiaires-en-academie-2022-2023/>

Une fois affectée dans l'académie de Bordeaux :

La note de service fixant les règles et barèmes pour l'affectation des stagiaires dans l'académie de Bordeaux, n'est pas encore publiée. On sait néanmoins déjà que la saisie des vœux se fera uniquement via la plateforme SAVA, qui sera ouverte, sur un délai très court, **entre le 11 juillet 8h00 et le 12 juillet 12h00**. Les résultats d'affectation seront envoyés **à partir du mardi 26 juillet** à l'adresse mail renseignée obligatoirement lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions, et pour être conseillé-e pour formuler les vœux, contacter le secteur stagiaires du SNES-FSU académique :

stagiaires@bordeaux.snes.edu ou 06.12.51.76.56

Carrières et mutations : le SNES FSU pour défendre les collègues !

- Le rectorat travaille actuellement sur la hors classe, la classe exceptionnelle et l'accès à l'échelon spécial, des catégories Certifié-CPE-CoPsy, et le comité d'experts, composé exclusivement de membres de l'administration (cf fin du paritarisme...), va se réunir.

La section académique du SNES-FSU a écrit à tou-te-s les syndiqué-e-s concerné-e-s afin de leur demander des renseignements. Les réponses serviront à préparer l'entretien que le SNES-FSU académique va avoir avec l'administration, préalablement aux opérations de promotion.

Nous y rappellerons les principes, en particulier la promotion à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des collègues les plus avancés dans la carrière, afin de ne pas bloquer le grade.

- **En ce qui concerne les mutations (recours , révisions d'affectation, TZR), le SNES-FSU a contacté les syndiqué-e-s afin de recenser tous les problèmes et pouvoir ensuite exposer les situations à l'administration lors de la réunion bilatérale qu'il aura avec elle, probablement en début de la semaine du 04 juillet. Les décisions finales du rectorat devraient être communiquées aux personnes concernées entre le 15 et le 22 juillet.**

AESH : formation continue

Dans le cadre de la formation continue, des modules de formation dans le domaine de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés est organisée pour l'année scolaire 2022/2023 : le

niveau 1 est ouvert aux AESH.

La date de clôture est **le 5 juillet**, cela laisse peu de temps. Il est à noter que ces formations se font sur le temps de travail et il y a une prise en charge pour l'hébergement et les frais de transport. Les 3 vœux se font par mail et par ordre de priorité et doivent être adressés à Mme Gibon à la DSDEN :

47-aesh-recrut-form@ac-bordeaux.fr

Pensez à préciser le numéro de stage qui figure en rouge sur le programme ainsi que le titre du stage.

En PJ, le document établi par notre référent AESH qui résume les informations pour le choix des modules et les modalités d'inscription.

Collège : pour une fin d'année respectueuse de nos droits

C'est en fin d'année scolaire que les personnels de collège se heurtent aux aberrations chronophages de la réforme du collège : évaluation des bilans de fin de cycle, demande de projets d'EPI...

L'article du SNES-FSU:

<https://www.snes.edu/article/college-pour-une-fin-dannee-respectueuse-de-nos-droits/>

CPE : faire respecter les textes et les droits

Lors des discussions du « chantier métier » de 2014, l'obstination du SNES-FSU a contraint le ministère à intégrer la question des obligations réglementaires de service (ORS) dans la circulaire de missions. Sept années après la publication de ce texte, les résistances à son application sont nombreuses.

L'article du SNES-FSU:

<https://www.snes.edu/article/faire-respecter-les-textes-et-ses-droits/>

Lycées et examens : les sujets de mécontentement s'accumulent ...

- **Santorin** : flicage des correcteurs et traficotage des notes...

La presse en a fait l'écho et nous avons également communiqué sur le sujet des modifications de notes des épreuves écrites de spécialité, opérées par les IPR dans Santorin, « dans le dos des correcteur-riche-s ».

Il semble que, parfois de façon massive et avec une ampleur variable d'une académie à l'autre, des lots de copies entiers ont vu leurs notes révisées à la hausse, en général au motif d'une harmonisation entre les deux sujets. Coûte que coûte, le bac Blanquer doit être une réussite, et la dématérialisation des copies est très efficace pour ce faire : flicage des correcteur-riche-s, traficotage des notes....

Le SNES-FSU académique vous demande de remplir une enquête en vous rendant sur votre espace adhérent, dans le pavé Enquêtes : <https://adherent.snes.edu/Login/index.php>

Cette enquête porte sur les conditions de correction des enseignements de spécialité (difficultés sur Santorin, consignes de correction, harmonisation, etc). Les renseignements saisis sont importants pour nous permettre de dresser le bilan de la session avec le Rectorat. Merci à toutes et à tous pour vos réponses.

- **Grand Oral** les premiers retours ne sont pas brillants.

Ainsi dans un jury, des candidat-e-s ont été interrogé-e- sur un sujet qui ne correspondait à la spécialité d'aucun-e des deux examinateur-riche-s. Interpellée suite à la requête d'un parent d'élève, la DEC aurait répondu au chef d'établissement que cette pratique est réglementaire. Dans un autre

jury, les examinateur-riche-s ont été enjoint-e-s d'accepter le traitement d'une autre question que celle qu'ils/elles avaient choisie.

Afin de nous permettre de faire le point sur tous ces problèmes, lesquels a priori se multiplient et se diversifient, à tel point que l'on est logiquement conduit-e à se demander si la désorganisation n'aurait pas quelque caractère volontaire, n'hésitez pas à nous faire remonter les informations.

- Professeur.e.s de Lettres en lycée : la colère gronde !

Enseigner les Lettres en lycée, avec les programmes infaisables et le format actuel des épreuves d'examen, conduit à une charge de travail démesurée. Parallèlement, les conditions de rémunération sont particulièrement défavorables. Le sentiment d'injustice est grand et la colère gagne ces enseignant.e.s. Il est urgent que le Ministère entende la détresse des professeur.e.s de Lettres exerçant en lycée et prenne des mesures de fond. **Le SNES-FSU est pleinement engagé dans ce combat et œuvre, au quotidien, pour obtenir des avancées.**

L'article du SNES-FSU :

<https://www.snes.edu/article/professeur-e-s-de-lettres-en-lycee-la-colere-gronde/>

- Philosophie : rupture, continuité et confusion...

Un sujet qui ne correspond pas aux nouvelles instructions en vigueur depuis 2021 :

<https://www.snes.edu/article/epreuve-de-philosophie-du-baccalaureat-quand-le-sujet-texte-de-la-voie-technologique-pose-probleme/>

- Sujets en espagnol : face à l'indignation, l'inspection générale recadre les consignes.

Les consignes de l'inspection pédagogique en espagnol à Paris pour écarter certains sujets des épreuves pour la session 2023 sont inadmissibles. L'inspection générale a été contrainte de réagir mais le SNES-FSU demande une nouvelle note de cadrage vers les enseignant-es.

L'article du SNES-FSU:

<https://www.snes.edu/article/sujets-en-espagnol-face-a-lindignation-linspection-generale-recadre-les-consignes/>

- Parcoursup : un changement in extremis de procédure !

Articulée à une réforme du bac qui fait du lycée d'origine un élément majeur de discrimination, Parcoursup renforce les inégalités en jouant sur la dissuasion et le découragement, les moins favorisés socialement étant confrontés à une attente plus longue voire au rejet. Comment pourrait-on se satisfaire ainsi d'un dispositif qui organise une sélection par l'implicite et l'attente ? Aucun discours officiel sur les bienfaits de ce système ne parvient désormais à masquer le nombre toujours croissant de jeunes privés de la possibilité de poursuite d'études.

L'article du SNES-FSU :

<https://www.snes.edu/article/parcoursup-le-chantier-permanent-de-la-selection/>

- BTS : les disciplines de spécialités exclues des épreuves de contrôle.

On se souvient de l'improvisation et du marasme dont ont été victimes candidats et enseignants lors de la session 2021 dans l'organisation des épreuves dites « de rattrapage » des BTS. Pour cette session 2022, le ministère a revu sa copie mais le dispositif n'est toujours pas à la hauteur.

L'article du SNES-FSU :

<https://www.snes.edu/article/bts-les-disciplines-de-specialites-exclues-des-epreuves-de-contrrole/>

Bêtisier

Vous vous en souvenez sûrement ...

75 millions d'euros n'ont pas été utilisés sur le budget 2021, 200 millions d'euros n'avaient pas été utilisés en 2018 et 212 millions d'euros en 2020 ...

Cette année ...

parmi les très nombreux transferts de crédits, le JO du 28 juin en publie un qui nous intéresse particulièrement : il s'agit de 502 084 euros, provenant du programme « soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » vers un autre programme « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », qui est destiné au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny ...

Bien cordialement

L'équipe du SNES47 : Malick Saami, Anne-Laure Tidjiti (co-secrétaires départementaux du S2), Marie-Laure Gauthier (secrétaire adjointe du S2), Michel Aswad (référént AESH du S2) et Geneviève Cathala (S1 des retraités).

Connaître et faire défendre ses droits, être conseillé-e et appuyé-e efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire... Les raisons d'adhérer aux SNES-FSU sont nombreuses : <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

SNES-fsu

Section départementale du Lot et Garonne

14 rue Jean Terles 47000 Agen

Tél. 06.07.55.96.39

snes47@bordeaux.snes.edu

<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Lot-et-Garonne-30-.html>

Twitter : [@snes47](https://twitter.com/snes47)